



Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

PRIME DE FIN D'ANNÉE POUR LES ADULTES HANDICAPÉS ANNÉE 2021

Par délibération n° 2021/09/23/01 en date du 23 septembre 2021, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a voté le renouvellement de la prime de fin d'année réservée aux adultes handicapés ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %, domiciliés à Montry, et non imposables sur le revenu au titre de l'année 2020 : « **l'impôt net – Total de l'impôt sur le revenu net** » doit être inférieur à 61 €. Pour l'année 2021 son montant s'élève à 250.00 €.

SITUATION FAMILIALE

Nom : Prénom :

Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e)

Taux d'invalidité reconnu :

Adresse :

Tél :

PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Livret de famille (le cas échéant)
- Avis de non imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carte d'invalidité justifiant le taux d'au moins 80 %
- Attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Justificatif de paiement de la pension d'invalidité
- RIB

DÉCISION DU C.C.A.S.

Accord : Montant euros

Refus : Motif :
.....

Date de la décision : Signature :

**Document à retourner au C.C.A.S. 2, rue Aristide Briand - Montry
au plus tard le 22 octobre 2021**